



SEPTEMBRE 2021

PROTOCOLE RESTAURATION SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19

Application des gestes barrières :

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, **partout et par tout le monde** : lavage de mains régulier, éternuer et/ou tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs et des serviettes à usage unique, éviter de se toucher en se saluant...

Port du masque :

Les personnels et l'équipe d'animation portent le masque **de manière obligatoire, en intérieur**, à l'exception de la prise des repas.

Le port du masque "grand public" de **catégorie 1** est obligatoire dans les espaces clos. Les masques artisanaux sont proscrits. Les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

Nettoyage des locaux et du matériel :

Un nettoyage des sols est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des tables est réalisé après chaque repas.

Les poignées de porte, les interrupteurs, les chasses d'eau sont désinfectées au minimum une fois par jour.

Aération des locaux :

Qu'il fasse froid ou chaud, les locaux seront aérés le plus souvent et le plus longtemps possible. Chaque salle dispose de portes et de fenêtres le permettant.

Distanciation et brassages des élèves :

L'organisation des espaces doit être conçu de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre élèves (2m entre les tables). Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).



SEPTEMBRE 2021

Les MESURES SPECIFIQUES aux différents niveaux sont les suivantes :

Le passage d'un niveau à un autre est apprécié par le Préfet en lien avec l'ARS

- **Niveau 1 / niveau vert** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau)
- **niveau 3 / niveau orange** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent. A compter du niveau 3, lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter les règles de distanciation et la limitation du brassage entre groupes d'élèves (ou l'interdiction du brassage dans le premier degré), d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) peuvent être exploités.
En dernier recours, des repas à emporter peuvent être proposés (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

Organisation du service de restauration :

- Service à l'assiette
- Service de l'eau et du pain se fait par un adulte respectant l'hygiène des mains
- Nettoyage et désinfection après chaque repas

Organisation et prise en charge des enfants :

- Les enfants sont récupérés par classe puis pris en charge suivant les modalités définies par les niveaux ci-dessus.
- Les enfants sont emmenés pour se laver les mains à l'école (30 s de lavage de mains avec le savon) avant le départ pour le site de restauration. Les enfants se déplacent avec la plus grande distanciation physique possible.
- Lavage des mains avant le départ ou au retour à l'école.



SEPTEMBRE 2021

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES après le repas

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur

niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une **distanciation de 2 mètres** est respectée

niveau 3 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres** sont autorisées

niveau 4 / niveau rouge : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont **suspendues en intérieur**.